

**SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT ANNUEL
AVEC LE VOLAILLER JEAN BERTRAND BRUNET- FERME LA BILOUTERIE
2012**

ARTICLE 1 Il est convenu ce qui suit entre

"LE SOUSCRIPTEUR"

Prénoms :

Noms :

LE PRODUCTEUR PARTENAIRE

"J. B. BRUNET "

&

aviculteur à DOLLOT 89

Les signataires du présent contrat s'engagent :

à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP disponible auprès de l'association "L'AMAPL'ANETH" ou sur le site du réseau AMAP Ile-de-France et notamment à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, etc.), à faire part aux responsables de distribution des soucis rencontrés. En cas de situation exceptionnelle, le contrat pourra être révisé en concertation avec les responsables de l'association "L'AMAPL'ANETH" et le producteur partenaire. Si la situation financière du producteur l'impose, les prix au kilo des volailles pourront être revus à la hausse, une fois dans l'année, après discussion.

ARTICLE 2 "LE PRODUCTEUR PARTENAIRE"

2.1 s'engage à fournir au "souscripteur" des œufs et/ou des volailles de sa ferme, issus de l'agriculture biologique,

2.2 à livrer selon le calendrier de transports établi à l'année,

2.3 à venir régulièrement rencontrer les souscripteurs pour expliquer ses procédés de production et à les accueillir sur sa ferme en fonction d'un calendrier de sorties établi avec l'association " L'AMAP L'ANETH ".

Tarifs au 1^{er} janvier 2012 :

- œufs, la dz : 3,80 € ➤ poulet/ kg : 8,30 € ➤ canard/kg : 8,30 €
- canette/kg : 9,70 € ➤ pintade/kg : 10,30 € ➤ poule/kg : 6,90 €

ARTICLE 3 "LE SOUSCRIPTEUR"

3.1 est à jour de sa cotisation de membre de l'association "L'AMAPL'ANETH" qui organise les distributions et anime la relation solidaire et de proximité entre les producteurs partenaires et les adhérents souscripteurs.

3.2 pré-finance la production et règle ce jour sa souscription sous la forme de chèques en euros. La saison "œufs" comprendra 30 distributions d'un panier de 6 (ou 12 œufs) pour un montant de 57 (ou 114 €) effectuées entre le 9 mai et le 12 décembre 2012.

La saison "volailles" comprendra 10 distributions d'un panier d'une (ou 2) volaille(s) pour un montant de 150 (ou 300 €), du 22 février au 21 novembre 2012.

3.3 S'engage à venir chercher son panier d'œufs chaque semaine et/ou de volailles(s) chaque mois préparés par le "producteur partenaire" en respectant la diversité des calibres, espèces et/ou les quantités indiquées, les mercredis fixés en fin d'après-midi de 18h30 à 20h00 au foyer municipal de Veneux les Sablons. **S'il ne vient pas chercher sa part de production ou ne la fait pas retirer par un tiers, elle ne lui sera ni remboursée, ni conservée** mais remise à l'antenne locale de l'association "Les Restos du Cœur".

3.4 S'engage pour l'intégralité de la saison, reconnaît que les aléas de production peuvent nuire et affecter les calibres, les quantités et la qualité des produits proposés.

1 PANIER DE 6 ŒUFS /SEMAINE : 57 euros

1 PANIER DE 12 ŒUFS /SEMAINE : 114 euros

1 PANIER D'1 VOLAILLE /MOIS : 150 euros

1 PANIER DE 2 VOLAILLES /MOIS : 300 euros

Total :

Le paiement se fait en un ou 3 chèques maximum. Les chèques, établis à l'ordre de Monsieur Jean Bertrand BRUNET, seront remis à Madame Mireille Roos qui assurera les paiements groupés auprès du producteur partenaire

Nom de la banque :

Numéros du(es) chèque(s)	Montant(s)	Date(s) d'encaissement
		fin février 2012
		fin mai 2012
		fin octobre 2012

Fait à Veneux les Sablons, en double exemplaire, le 1^{er} février 2012

Signature du souscripteur

Signature du producteur partenaire

Référentes AMAPL'ANETH œufs/volailles :

- Véronique Renard veronique.gouin@wanadoo.fr
- Mireille Roos roos.mireille@aliceadsl.fr

tel domicile : 01 60 70 83 09

port : 06 44 85 21 47